

# APPEL À CANDIDATURE 2018

# INCUBATEUR SPORTIF

# DU TERRITOIRE

# SAINT-QUENTINOIS

Date de lancement : **26/01/2018**

Date butoir pour la réception des candidatures : **16/03/2018**

Annexe : **documents à fournir**



Sport : sports de haut-niveau, sports santé et handicap, sports loisirs et tourisme de nature, sports développement durable, big data, géolocalisation, cyber sport, cloud-computing, application numérique, robot-numérique, etc.

**Vous développez ou souhaitez développer des technologies et des services qui répondent à ces problématiques ?**

L'Agglo du Saint-Quentinois souhaite recruter la première promotion (promotion 2018) de son nouveau programme d'incubation, proposant ainsi un ensemble de services aux start-ups et aux entrepreneurs : **accompagnement, coaching, accès à des financements, mise en relation, espace de conférence, espace de coworking**, etc.

L'incubateur sportif a pour finalité de **développer un réseau de l'innovation sportive au sein du territoire Saint-Quentinois** mais aussi à l'échelle de la Région Hauts-de-France en créant un lieu qui regroupe les start-ups et des acteurs du mouvement sportif. Ce nouveau lieu permet aux porteurs de projet d'accéder à un accompagnement par des experts du domaine et des spécialistes de l'incubation.

Cet incubateur sportif est constitué d'un réseau d'acteur composé du **Comité Régional Olympique et Sportif Picardie (CROS)**, du **Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne (CDOS)**, de la **Ville de Saint-Quentin**, de l'**Association Sport Entreprise Santé** ainsi que de l'**Agglo du Saint-Quentinois**.

4 objectifs :

- Participer au **développement d'une économie du sport** dans l'ensemble de ces composantes ;
- Renforcer la **culture de l'innovation dans le sport** ;
- Développer de nouveaux **partenariats** ;
- Proposer des solutions à des problématiques rencontrées par le **mouvement olympique et sportif** à l'échelle départementale et régionale.

## NOTRE CIBLE

L'appel à candidatures s'adresse aux entreprises innovantes de **moins de 3 ans** :

- **en cours de développement** ou ayant déjà finalisé une première offre produit/service et ayant validé son adéquation avec le marché, au travers d'une étude préalable ou auprès d'au moins un bêta testeur/client ;
- **à la recherche d'une offre globale en incubation** incluant des postes de travail en open-space, un accompagnement individuel personnalisé, des animations spécifiques ;
- **développant des produits et services destinés au secteur du sport.**

## LA THÉMATIQUE

La thématique sportive est ici considérée au sens large et inclut :

- les infrastructures et équipements sportifs, de leur construction à leur utilisation en passant par leur gestion ;
- les événements et les spectacles sportifs, de leur organisation à leur retransmission, en passant par leur commercialisation (billetterie, marketing, sponsoring) ;
- la pratique du sport et l'activité physique, de la pratique loisir à la pratique de haut niveau en passant par la pratique amateur et la pratique thérapeutique ;
- l'ensemble du matériel accompagnant l'ensemble des pratiques sportives ;
- l'ensemble des services et produits associés ou complémentaires à ces différents sujets.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères suivants contribueront au choix des lauréats :

- Le caractère innovant du projet, du concept, du produit ou du service
- Le potentiel économique de l'entreprise et la capacité à créer des emplois locaux
- La crédibilité et le sérieux du Business Plan
- Le potentiel de diffusion de l'innovation à l'international
- La complémentarité des porteurs de projet

## HÉBERGEMENT ET DURÉE D'INCUBATION

Les start-ups sélectionnées seront hébergées dans nos locaux à l'Espace Cré@tis, 6 avenue d'Archimède, 02100 Saint-Quentin par le biais d'une convention d'occupation annuelle renouvelable trois fois.

### Les services à disposition :

- mise à disposition gratuite d'un espace au sein de l'Incubateur en open-space ;
- bureau, chaise et photocopieur à disposition ;
- accès internet très haut débit ;
- visio-conférence ;

### Durée l'incubation :

- 1 an en amorçage, 2 ans en décollage

## ACCOMPAGNEMENT, ANIMATION, MISE EN RÉSEAU ET COMMUNICATION

### Offre d'accompagnement :

- Appui dans la réalisation de l'étude de marché et la détermination du business model et la rédaction du business plan
- Conseils juridique et financier sur tous les aspects relatifs à la propriété intellectuelle, la structuration juridique et la levée de fonds
- Aide dans la recherche de financements
- Formations/ateliers spécifiques en fonction des besoins identifiés
- Accès aux laboratoires d'entreprises ou universitaires travaillant sur ces technologies
- Organisation d'expérimentations avec des phases de test en situation réelle

### Offre d'animation :

- Séances de coaching stratégique avec les autres dirigeants animés par des intervenants
- Accès à des conférences annuelles

### Offre de mise en réseau :

- Mise en relation avec des mentors et experts
- Organisation de temps de rencontre avec les investisseurs, organismes publics de financement
- Mise en place de temps de rencontre avec des entreprises et industriels

### **Offre de communication :**

- Organisation d'événements promotionnels en amont, pendant et en post-incubation
- Site Internet
- Mise en relation presse

### **FINANCEMENT**

Cet appel à candidature, en plus d'une offre d'accompagnement et de la mise à disposition d'un espace et de service, est accompagné d'une participation financière de la part de l'Agglo du Saint-Quentinois sous forme de :

Subvention d'aide à l'amorçage d'un montant maximum de 5 000 euros par projet dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée par l'Agglo du Saint-Quentinois (25 000 euros pour 2018).

Le montant versé est calculé en fonction des charges de fonctionnement supportées par l'entreprise et dans la limite de l'enveloppe allouée par l'Agglo du Saint-Quentinois.

Cette dotation financière est encadrée par la règle des minimis. Pour rappel : la règle de minimis fait partie des règlements décidés par l'Union Européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises. Cette règle appartient aux textes définissant les intensités d'aide pouvant être accordées aux entreprises. La règle de minimis prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 € d'aides dites de minimis sur une période de 3 exercices fiscaux. Ce plafond est ramené à 100 000 € pour les entreprises du transport.

## **DOCUMENTS À FOURNIR (OBLIGATOIRE)**

### **1. Une fiche d'identité du projet comprenant :**

- Nom de la société ;
- Elevator pitch (140 caractères maximum) ;
- Baseline (1 000 caractères maximum) ;
- La date de création ;
- Effectif ;
- Nom et prénom du dirigeant ;
- Mail ;
- Téléphone.

### **2. Dossier de présentation comprenant les éléments suivants :**

- Description de l'activité ;
- Offre de produits et/ou de services ;
- Marché, environnement et positionnement concurrentiel ;
- Business model et stratégie commerciale ;
- Technologie - R&D (état d'avancement à date et principaux développements à venir) ;
- Caractère innovant du projet ;
- RH : équipe actuelle et nombre de salariés futurs (n+1 ; n+2 ; n+3) + CV des dirigeants ;
- Éléments financiers : plan de trésorerie sur 12 mois, comptes de résultat prévisionnel à 3 ans et historique de chiffre d'affaires (n-1 et n-2 si existant), plan de financement à 3 ans, les 2 derniers bilans (si existant).

### **3. Documents administratifs (pour les entreprises déjà créées) :**

- Statuts de la société et extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Copie de la carte d'identité du ou des représentants de la société ;
- CV du ou des représentants de la société.

### **4. Documents administratifs (pour les groupes projets déjà créés) :**

- Copie de la carte d'identité du ou des membres du groupe projet ;
- CV du ou des représentants du groupe projet.

**Si vous êtes sélectionné, une présentation PowerPoint de 10 pages vous sera demandée.**

## ADRESSE D'ENVOI

Espace Cré@tis  
6 Avenue d'Archimède  
Zone d'activités du Bois de la Chocque  
BP 80352  
02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

## CONTACT

Maxime DELACOURT  
Responsable du développement des entreprises  
03 23 62 97 71  
06 71 61 21 84  
maxime.delacourt@casq.fr

